Quarante-cinquième année. — N° 325. (EDITION DU MATIN) MERCREDI 21 NOVEMBRE 1900.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattiez, rue Saint-Jacques, 30. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Hemar Lemesre, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

L'AFFAIRE DES DÉCORATIONS DEVANT LA CHAMBRE

Le Drame de la rue d'Italie aux Assises

CE NUMÉRO
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

SANS BISCUIT

Paris, 19 novembre.

L'opposition devrait bien émettre le vœu de Voltaire : « Mon Dieu, gardez-moi de mes amis ; mes ennemis, je m'en charge ».

Elle a dans ses rangs quelques turbulents, esprits violents et irréfléchis, qui par les exagérations de leur polémique arriveraient à compromettre sa cause, si la cause de la liberté et de la patrie pouvait être compromise.

Depuis quelques jours, dans les journaux avancés du parti nationaliste, dans l'« Intransigeant » et la « Libre Parole » notamment, on parlait d'un scandale prêt à éclater. A en croire ces rumeurs, c'était, — l'histoire n'étant qu'un perpétuel recommencemnet — une nouvelle affaire Wilson qui se préparait, avec cette différence toutefois que le haut personnage compromis n'habitait pas l'Elysée comme feu Grévy, mais un palais situé sur les bords de la Seine et que celui qui l'avait compromis n'était pas seulement son gendre, mais son propre fils.

Il était facile, à ces sous-entendus significatifs de deviner qu'il s'agissait du ministre des colonies qui loge au Pavillon de Flore et de son fils, Jean Decrais.

Ainsi on portait contre M. Decrais, une des plus graves imputations qui puissent atteindre un homme public. On racontait que dans son propre cabinet, à côté de lui, aussi près de lui que possible, il s'était fait un honteux trafic de décorations.

Pas un seul journal, cependant, n'avait pris ces insinuations à son compte. Nos confrères s'étaient bornés à enregistrer les rumeurs qui circulaient à la Chambre, au Sénat, et même dans les antichambres ministérielles. Mais aucun d'eux n'avait porté soit contre le ministre des colonies, soit contre son chef de cabinet, une accusation formelle.

La remarque a son importance.

Alors, soit que réellement il n'y ait rien de vrai en tous ces bruits, soit que le gouvernement, sentant que ses adversaires ne détenaient aucune preuve, payât d'audace, la question a été portée à la tribune par un interpellateur complaisant.

Mis à même non pas de se justifier — la Chambre n'est pas un tribunal — mais de se défendre, M. Decrais a solennellement affirmé que tout s'était passé au ministère des colonies de la façon la plus correcte et la plus loyale. M. Millerand, également visé, a fait la même déclaration. Et nous n'avons aucune raison de mettre en doute la vérité de cette double affirmation

Sur ce, et comme personne dans les rangs de l'opposition n'entendait livrer bataille sur un terrain aussi scabreux, M. Waldeck-Rousseau, qui aime les triomphes faciles est monté à la tribune où il a, en bel acteur, joué le grand air de la calomnie. Mais il a eu le tort de vouloir mêler les congrégations à cette affaire.

M. l'abbé Gayraud lui a vertement riposté, en rappelant que c'est contre l'Eglise, contre les congrégations que le même Voltaire, que je citais tout à l'heure, a dit : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose ».

Au lieu de faire une diversion sur le dos des congrégations, qui n'en peuvent mais, il eût été plus crâne de déclarer que les ministres, jugeant qu'il ne pouvait même être soupçonnés, allaient traduire leurs accusateurs en cour d'assises.

MM. Drumont et Pirmin Faure s'étaient permis de conseiller cette attitude au gouvernement.

« Que le ministre des colonies poursuive ses diffamateurs, avait dit le député d'Oran. S'il ne le fait pas on aura le droit de dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu. »

Oui, mais si ceux qui ont engagé l'opposition sur cette piste n'apportent pas la preuve de leurs accusations, l'opinion aura aussi le droit de rappeler qu'on ne s'embarque pas sans biscuit.

H. SARRAZANAS.

Informations

L'ELECTION DU QUARTIER DES HALLES A PARIS. — UNE DEPECHE DE M. DEROULEDE

Paris, 19 novembre. — M. Paul Deroulède a adressé au nouvel élu du quartier des Halles le télégramme suivant :

Saint-Sébastien, 18 novembre. 10 h. 15, soir.
Maurice Quentin, conseiller municipal,
Honneur à l'élu du quartier des Halles, à l'avocat de la Ligue des Patriotes, de la Haute-Cour et de l'« Intransigeant » ! Et vive Paris, toujours fidèle, toujours vaillant ! La République libératrice, la République du peuple, ne tardera pas à vaincre la République oppressive du Parlement. A bientôt !
Paul DÉROULÈDE.

LE DRAME DE LA RUE DE PROVENCE

Paris, 19 novembre. — Le père de l'infortunée comtesse de Cornulier, le vicomte de Pineau, a déposé hier devant le magistrat instructeur. Il a attesté l'honorabilité parfaite de M. l'avoué Leroux, que lui-même avait recommandé à sa fille, mais il a déclaré qu'il croyait son gendre capable de tout. Le meurtrier était le cousin germain du colonel de Villebois-Mareuil.

UNE ATTAQUE DU TRAMWAY ELECTRIQUE A MAIN ARMEE A PARIS

Paris, 19 novembre. — Comme aux beaux temps des diligences, on attaque des tramways parisiens à main armée. La nuit dernière, à minuit sur la place de la Mairie, à Saint-Ouen, le tramway électrique Saint-Denis-Madeleine a été envahi subitement par huit bandits qui ont essayé d'assommer le conducteur et de lui enlever la sacoche contenant la recette de la journée.

Le brave homme saisit une barre de fer qui sert aux aiguillages et parvint à blesser sérieusement plusieurs de ses agresseurs. Le tramway a pu s'échapper en forçant son allure.

Les mêmes bandits ont alors essayé d'assassiner le contrôleur en chef qui se trouvait dans le bureau d'omnibus. Ils allaient lui donner le coup de grâce quand les agents de police du poste voisin sont accourus. Ils ont pu arrêter trois individus. Les autres se sont enfuis.

LA MORT DE L'EVÊQUE DE MARSEILLE

Marseille, 19 novembre. — Mgr Robert, évêque de Marseille, est mort cette nuit, à trois heures à l'âge de 81 ans. Il avait été, comme évêque de Constantine, le collaborateur du cardinal de Lavigerie, en Algérie. Il occupait le siège épiscopal de Marseille depuis 22 ans.

L'INCENDIE DU GRAND FORT MARITIME DE VALPARAISO

Une dépêche du Chili, arrivée à 11 heures du matin, annonce que le grand fort maritime de Valparaiso vient d'être détruit entièrement par un incendie. Valparaiso est une ville de 115.000 habitants qui est construite entièrement en bois à cause des tremblements de terre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 19 novembre 1900

SÉANCE DU MATIN

Présdent, M. Paul Deschanel

Le régime des successions

On reprend la discussion du projet sur le régime des successions.

L'article 2 est adopté.

La Chambre rejette par 293 voix contre 240 l'amendement Poulain tendant à frapper d'un droit de 50 pour cent les successions à partir du sixième degré. On renvoie à la commission un amendement de M. Drake, portant que l'excédent des tarifs nouveaux sera employé au dégrèvement des droits de mutation sur la vente des immeubles ruraux de moins de 1.000 francs, est également renvoyé à la commission.

Un amendement de M. Laurent Bougère, tendant à prélever 5 pour cent sur les parts supérieures à un million, pour être affectés au dégrèvement de la propriété foncière, est adopté par 413 voix contre 123.

LE BUDGET

Les Affaires Étrangères

LA GUERRE DE CHINE

La Chambre aborde le budget des affaires étrangères.

M. d'Estournelles rend hommage au courage de notre ambassadeur à Pékin, aux soldats français qui le secondèrent ; il rend hommage également au rôle de M. Delcassé.

M. d'Estournelles se demande comment se terminera le sombre drame de la Chine pour en apprécier les conséquences budgétaires.

On ignore comment la Chine pourra payer les indemnités. L'Allemagne évalue ses premières dépenses à 200 millions. Si chaque puissance demande autant, il faudra élever les droits de douane, ce qui arrêtera le commerce européen.

Certaines nations voudraient peut-être se payer en nature, ce qui conduirait à une guerre universelle. Il faut que la France ne se montre pas trop âpre, dans la poursuite des indemnités. Elle réclame la tête des coupables et pas leur argent.

M. Sembat se plaint qu'on fasse la guerre sans autorisation du Parlement.

Il se plaint qu'on n'accepte pas la proposition de la Russie d'évacuer Pékin.

L'orateur accuse ensuite les missionnaires d'être une des causes de la guerre. M. Sembat termine en demandant des explications sur les actes de barbarie commis par les troupes européennes et connus par des lettres de soldats allemands et les récits de correspondants de journaux.

Nous devons faire la guerre dans des conditions conformes au droit des gens. (Applaudissements à gauche).

M. Sembat termine en regrettant la nomination du général de Waldersée au commandement en chef.

L'Allemagne a été gravement insultée, mais elle a été aussi gravement provocatrice (Applaudissements.)

La suite de la discussion est alors renvoyée à la prochaine séance.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Avant la séance

Il y a foule dans les couloirs, on s'attend à un très gros débat. Un conciliabule a eu lieu au ministère de l'Intérieur, et M. Gustave Rivet a été désigné pour faire le jeu du Cabinet, en interpellant aujourd'hui même. Certains radicaux paraissent vouloir se réserver. On prête à M. Firmin Faure l'intention de déposer un projet de résolution, tendant à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, chargée d'examiner les titres de tous ceux que les ministres auraient décorés depuis le 20 juillet 1899.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Aynard, vice-président. Une certaine effervescence règne dans la salle ; on s'attend à un incident à propos de l'affaire des décorations.

M. Decrais arrive, accompagné de M. Waldeck-Rousseau puis bientôt après MM. Millerand et Caillaux.

L'AFFAIRE DES DÉCORATIONS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant autorisation de décerner des croix de la légion d'honneur et des médailles militaires, à titre exceptionnel. (Mouvements divers.)

Il s'agit des décorations à accorder aux personnes qui se sont distinguées, pendant l'épidémie de fièvre jaune, au Sénégal. Plusieurs membres demandent la parole.

M. le comte d'Agoult, rapporteur. — Je demande à la Chambre de ne pas mêler d'autres questions à celle de la fièvre jaune. (Bruit).

M. Georges Berry. — Le projet a été inscrit à l'ordre du jour, sous la réserve qu'il n'y aurait pas de débat. Or, plusieurs de nos collègues désirent parler ; je demande que leur droit soit réservé et la discussion ajournée. (Protestations à l'extrême-gauche). (Cris : Interpellez !)

Si nous interpellions, notre interpellation ne serait inscrite que la 29e telle viendrait dans un an ; nous trouvons plus avantageux de procéder autrement. (Bruit).

L'INTERPELLATION RIVET

Le Président. — Le projet pourrait être retiré provisoirement de l'ordre du jour. La Chambre est, d'ailleurs, saisie d'une interpellation à ce sujet. M. Rivet demande en effet à interpeller sur des décorations qui auraient été accordées, grâce à l'intervention intéressée d'un fonctionnaire. (Exclamations ironiques).

M. Massabuau. — Voilà le compère !

Cris à l'extrême gauche : La discussion immédiate.

Le Président du Conseil. — Le Gouvernement accepte la discussion immédiate. (Vive agitation).

M. Rivet monte à la tribune et tout de suite il le prend de très haut :

En dehors de toute question de parti, dit-il, il y a une chose qui tient au cœur de chacun de nous, c'est l'honneur et l'intégrité. C'est toujours le parti républicain qui a réclamé le châtiment des coupables quand il y en a eu. (Exclamations ironiques à droite : applaudissements à gauche). Il est allé jusqu'à demander, jusqu'à exiger la démission d'un Président de la République. (Nouveaux applaudissements ; bruit).

M. Cunéo d'Ornano, avec force. — L'affaire Wilson a été engagée, malgré le cabinet Rouvier, et c'est grâce à mon insistance : c'est moi qui ai demandé l'enquête et l'ai fait voter malgré lui. (Applaudissements à droite).

M. Rivet. — Il est temps d'en finir avec une campagne d'insinuations, d'accusations intéressées, de calomnies. (Oh ! oh ! à droite). Les membres du Gouvernement ne peuvent rester plus longtemps sous le coup d'une suspicion qui diminuerait leur autorité à nos yeux, et aux yeux du pays. (Applaudissements à gauche). Je demande au Président du Conseil d'apporter ici des explications propres à faire justice des accusations répandues par une certaine presse au sujet de décorations accordées sur l'intervention d'un haut fonctionnaire et qui seraient dues à des agissements intéressés. (Applaudissements à gauche ; agitation prolongée).

Explications de M. Decrais

Le ministre des colonies demande la parole. (Mouvement d'attention). Il gravit la tribune, très pâle, et l'air très ému. Un silence profond s'établit.

Une des plus graves imputations qui puissent atteindre un homme public, dit-il, m'a été faite à la tribune. On a insinué que, dans mon propre cabinet, à côté de moi, aussi près de moi que possible, il s'est fait un trafic honteux de décorations. (Mouvement). Je proteste de la façon la plus indignée, la plus méprisante contre de telles imputations. (Applaudissements à gauche). Tout s'est passé, au Ministère des colonies, de la façon la plus correcte, la plus loyale. (Rumeurs à droite).

Toutes les décorations accordées l'ont été pour des services rendus à la cause publique. Je laisse, à M. le Président du Conseil, le soin de dévoiler dans quelle visée cette campagne a été menée. (Très bien, très bien à gauche).

L'orateur s'exprime avec un embarras visible. Il est faiblement applaudi, d'ailleurs, et seulement des bancs radicaux.

Je vais prendre une à une, dit-il, les décorations incriminées, et montrer quels étaient les titres des personnes à qui elles ont été décernées.

Il y a d'abord une décoration de M. Souhaite. (Redoublement d'attention). Sa candidature a été posée une première fois en 1899. Elle était patronée par plusieurs députés, notamment MM. Cloiment, Saumande, Babaud-Lacroze. (Exclamations ironiques à droite ; cris : Voilà la gaffe ! Bruit).

Les députés nommés paraissent, en effet, fort gênés de se trouver mêlés au débat. On se tourne vers eux :

M. Claiment. — J'ai recommandé M. Souhaite, parce que je le considère comme un très brave homme, digne de la décoration. (Mouvements divers).

M. Babaud-Lacroze. — Je tiens à dire que je ne connais point du tout M. Souhaite. (Exclamations ; rires).

M. Claiment m'a demandé d'apostiller sa demande. Je l'ai fait, comme il vous est arrivé à tous, de le faire en pareil cas. (Hilarité générale ; protestations sur quelques bancs).

M. le Ministre des colonies. — M. Souhaite a des services exceptionnels : huit campagnes ; il a créé d'importants établissements à Madagascar. J'ai récompensé, en lui, un de ces jeunes pionniers qui marchent à la conquête de notre Empire coloniale. (Applaudissements à gauche ; exclamations ironiques).

On a dit que le général Pennequin avait protesté contre cette décoration. Voici la vérité : Le général, questionné avant-hier par moi, à ce sujet, m'a seulement fait observer que M. Souhaite avait eu des démêlés avec un autre colon, à Madagascar, démêlés terminés, d'ailleurs, par la condamnation de ce colon, à payer 25.000 francs à M. Souhaite, et que, dans ces conditions, la décoration de ce dernier pouvait ne pas être favorablement accueillie là-bas. (Mouvements divers ; rumeurs).

Quant au Conseil de l'Ordre, contrairement à ce qu'on a dit, il n'a soulevé aucune objection. Cette décoration a été agréée par lui sans réserves. (Très bien, très bien à gauche).

M. Lombard, planteur de thé de l'Indo-Chine, occupe là-bas plus de 1.000 ouvriers.

La candidature était recommandée par le Gouverneur général ; celle de M. Lecesne, administrateur de la Compagnie française, de l'Afrique occidentale, était, de même, recommandée par les Chambres de Commerce de Bordeaux, de Marseille, et par le gouverneur, M. Ballay.

M. Nicolas Duplantier, jeune docteur, en résidence à Mayotte, a fait pendant cinq mois, l'« intérim » de la résidence des grandes Comores. Des troubles ont éclaté. Il a tenu tête à la population ameutée, et il est parvenu, sans effusion de sang, à rétablir le calme dans la colonie. (Applaudissements à gauche.) M. Papillaud l'a félicité alors de son dévouement. Voilà, messieurs, les décorations qui m'ont valu les outrages des Nationalistes. (Applaudissements. Protestations.)

On a mis, dans cette affaire, un raffinement de cruauté inouïe. Ne m'a-t-on pas accusé même d'assassinat ? Je répondrai seulement à MM. les Nationalistes que je les attends un vendredi.

M. Lasies. — C'est pour moi, que vous dites cela ?

M. Decrais. — Je répète que je les attends un vendredi. (Huées aux bancs nationalistes. Applaudissements à gauche.)

Les radicaux et les socialistes affectent de serrer la main au ministre, quand il passe devant eux, en regagnant sa place ; puis il se tourne vers M. Drumont, et le considère longuement. Celui-ci les regarde, les bras croisés, l'air impassible, puis il leur jette ce mot :

Vous oubliez le Wilsonnisme et le Panama. (Vifs applaudissements à droite, tumulte.)

Déclarations de M. Millerand

M. Millerand monte, à son tour, à la tribune. Le silence se rétablit.

M. le Ministre du Commerce. — Parmi les noms cités par les journaux, il en est deux, MM. Kohn et Rueff, qui ont été décorés par moi. Je suis décidé à opposer le silence du mépris aux attaques d'une presse dont l'outrage et la diffamation sont le pain quotidien. (Applaudissements à l'extrême gauche), mais à ne laisser passer, en revanche, aucune accusation qui sera portée, ici, sans la relever aussitôt. (Nouveaux applaudissements.)

M. Kohn a été décoré à titre de l'Exposition, comme ayant pris une part importante à l'organisation de l'Exposition coloniale. Il était président du Conseil d'administration du Panorama de Madagascar, et encore d'autres sociétés. Jamais un soupçon n'a effleuré son honorabilité.

M. Rueff est le créateur de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, en 1881. Nommé commandeur, il était officier depuis 1893. Je n'ajouterai qu'un mot : Avoir pour soi l'approbation des républicains, et les injures des autres, c'est être deux fois couvert. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Millerand est vivement félicité par ses amis, de nouveau, les socialistes se tournent vers M. Drumont et le consquent.

Intervention de M. Drumont

M. Drumont ne se fait pas longtemps prier :

Plusieurs collègues, dit-il, m'appellent à la tribune. Je ne m'explique pas bien les raisons de leur insistance. (Huées violentes à l'extrême gauche.) Je n'ai accusé personne. (Nouvelles huées. On voulait faire ici confusion entre le journaliste et le député.

L'extrême gauche interrompt à chaque mot l'orateur, et ne cesse de l'invectiver.

M. Drumont. — Le journaliste sonne une cloche il n'est que l'écho de l'opinion publique. Il donne une voix aux préoccupations qui sont dans l'air. (Applaudissements à droite.) C'est ce qu'a fait, dans mon journal, mon collègue et ami, M. Papillaud. Il a signé ses accusations ; si elles sont fausses, vous n'avez qu'à le poursuivre en Cour d'assises. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Lasies. — Ils s'en garderont bien. (Vociférations à l'extrême gauche. Tumulte.)

M. Drumont. — La presse recueille des rumeurs un peu partout, au Palais, ou ailleurs ; c'est son devoir. (Nouveaux hurlements.) Quant au député, la situation est plus délicate. L'immunité dont il jouit donne une gravité exceptionnelle à ce qu'il peut dire.

Cependant il aurait encore le droit de venir entretenir la Chambre de rumeurs qui circulent partout sans apporter des preuves formelles. C'est l'affaire des commissions d'enquête et des juges d'instruction.

Quand M. Delahaye a dénoncé courageusement les scandales du Panama, il ne connaissait pas tous les noms ; il n'avait pas toutes les preuves. Il s'est borné à dire : cherchez, et il a bien fait, car la Chambre a trouvé Reinach et les chèques : le juge d'instruction a trouvé Balhaut. Applaudissements prolongés à droite).

L'extrême gauche hurle, se démène avec frénésie. Quant au centre et la gauche, ce rappel du Panama leur a jeté un froid subit; ils se tiennent cois.

M. Drumont. — M. Millerand, qui parle, avec tant de hauteur, de la presse à scandales, oublie qu'il fut, au « XIXe Siècle », avec M. Portalis. (Applaudissements et rires à droite).

M. Millerand. — J'étais simple rédacteur. (Huées aux mêmes bancs).

M. Drumont. — Est-ce que M. Portalis avait une preuve formelle, quand il parla, pour la première fois, de l'affaire Wilson ? Et, pourtant, il avait raison, et il fut prouvé, depuis, que les pièces avaient été falsifiées de la main même du chef de l'Etat. (Bruit ; mouvements divers).

M. Rouvier. — Je proteste. Cela ne fut jamais établi ; jamais même cette imputation n'avait été formulée avec une pareille netteté. (Exclamations à droite). J'étais alors président du Conseil, et mon devoir est de couvrir la mémoire du chef de l'Etat ; c'était un honnête homme. (La gauche et l'extrême gauche applaudissent).

Voix à droite : C'est alors qu'il fallait le défendre !

M. Denis. — Demandez donc des excuses publiques pour M. Wilson. (Applaudissements à droite).

M. Lasies. — Ceux qui applaudissent M. Rouvier sont les mêmes qui chassèrent M. Grévy. (C'est toujours la tactique du Panama. (Applaudissements aux mêmes bancs).

M. Drumont. — Je répète que M. Millerand a le droit, moins qu'un autre, de parler de la presse à scandales.

M. Millevoye. — Il est le rédacteur en chef d'un journal, la « Lanterne », dont les diffamations causèrent un drame terrible. (Sensation).

Tous les regards se tournent vers M. Paulnier.

M. Drumont. — Les faits, dont il a été question, ont été racontés par d'autres journaux que le mien, par l'« Intransigeant », l'« Echo de Paris », la « Liberté » : des détails complets ont même été donnés par un journal socialiste, auquel collabore M. Viviani, qui a, pour directeur, M. Edwards, pour lequel M. le Président du Conseil doit avoir les sentiments qu'on a pour un parent. (Hilarité générale).

La Chambre voudra répondre au point d'interrogation posé, en ordonnant une enquête. (Applaudissements aux bancs nationalistes ; clameurs et huées à l'extrême gauche ; longue agitation).

Intervention de M. Firmin Faure

M. Firmin Faure succède à M. Drumont. Les clameurs redoublent à gauche.

Le débat, dit-il, appelle une sanction.

M. Chautemps. — Une loi sur la presse.

M. Firmin Faure. — Le Gouvernement ne peut rester sous le coup des accusations portées contre lui. Il n'y a pas, pour lui, deux procédures à suivre ; il n'y en a qu'une, c'est de poursuivre les diffamateurs en Cour d'assises pour les obliger à faire la preuve.

Mais la majorité n'entend pas de cette oreille là ; elle fait à l'orateur un boucan formidable et cherche à l'empêcher de poursuivre.

M. Firmin Faure. — Le Gouvernement et la majorité ne peuvent reculer. (Vociférations ; bruit de pupitres). Des accusations précises ont été formulées ; il faut que la Chambre ordonne une enquête, et que M. Decrais poursuive les accusateurs en Cour d'assises, sans quoi on aura le droit de dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu. (Applaudissements aux bancs nationalistes, et tumulte violent).

Intervention de M. Millevoye

M. Millevoye. — La Chambre n'a pas à se constituer à l'état de juridiction ; il n'agit, ici, d'un délit. Ce délit a-t-il été commis dans le Cabinet du ministre, ou dans la salle de rédaction d'un journal ? Toute la question est là.

La majorité continue son obstruction systématique. Le désordre est à son comble. Le spectacle est écœurant.

M. Millevoye. — Le ministre du commerce a parlé de presse à scandales ; je lui répondrai qu'il était rédacteur en chef du journal la « Lanterne » qui ne diffamait pas les hommes, mais les femmes. Un drame sanglant en fut la conséquence. Ce n'est pas de la boue que M. Millerand a aux mains, c'est du sang. (Applaudissements soutenus à droite et aux bancs nationalistes ; sensation prolongée).

Réponse de M. Millerand

M. le Ministre du commerce. — M. Millevoye cherche à faire diversion en évoquant un fait personnel. Il est vrai que, tandis que j'étais rédacteur en chef d'un journal, un de mes collaborateurs et amis fit passer un article qui eut un drame pour conséquence. Il l'avait fait sous sa responsabilité.

M. Charles Bernard. — M. Papillaud, aussi, a agi sous sa responsabilité. (Bruit).

M. Millerand. — Ce collaborateur et ami a accordé, à ce sujet, toutes les réparations nécessaires, mais, jamais, comme M. Drumont, je n'ai laissé publier, pendant huit jours, des diffamations, pour venir ensuite ici en décliner les responsabilités. (Applaudissements prolongés à l'extrême gauche ; agitation violente).

Intervention de M. Clovis Hugues

M. Clovis Hugues vient jeter la note comique dans le débat. Remontant à la Révolution, il rappelle que Marat, différant, en cela, de M. Drumont, soutenait toujours ses accusations à la tribune. M. Drumont, qui a donné mille preuves de son courage, est un peu faiblard comme député. (Rires.)

L'orateur rappelle l'accusation dont il fut lui-même l'objet, sous le Panama. Je dis : défendre ici ; on est toujours honnête quand on est pauvre.

M. le Président de la Chambre. — Ce n'est pas entre nous. (Rires et applaudissements).

M. Clovis Hugues. — Les rumeurs ne suffisent pas ; ce qu'il faut, ce sont des preuves. (Très bien, très bien à gauche).

Discours de M. Waldeck-Rousseau

Le Président du conseil gagne la tribune. (Long mouvement d'attention.)

Le Gouvernement, dit-il, doit tirer la moralité de ce débat. Lorsque pendant des semaines, on met un homme sur la sellette, et qu'un jour venu, on se présente, ici, les mains vides, en se retranchant derrière cette rumeur qu'on a soi-même créée. (Applaudissements frénétiques à gauche ; protestations...). Je dis que, s'il reste un accusé, ce n'est pas sur les bancs du Gouvernement qu'il faut le rechercher. (Tonnerre d'applaudissements aux mêmes bancs ; long tumulte). Il faut que la Chambre comprenne la mesure du cynisme avec lequel on lance au hasard les accusations de la scélératesse la plus raffinée, la plus abominable. (Nouveaux applaudissements). Nous n'avons couvert personne.

M. Charles Bernard. — Et Eiffel ? (Bruit).

M. Waldeck-Rousseau. — Il y a quelques jours, on vint m'avertir que des rumeurs circulaient sur le ministère. On racontait qu'un sieur Gonzalès Meyer avait déposé une plainte au Parquet dans laquelle il déclarait avoir payé 25.000 francs pour être décoré. On ne voit pas très bien comment ce plaignant serait ainsi venu poser sa candidature à 5 ans de réclusion. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche).

On a ensuite dit que le plaignant avait été remboursé. On a donné le nom de l'avocat qui aurait été chargé de sa plainte, j'ai vu cet avocat ; je lui ai posé la question. Or, jamais une plainte n'a été déposée ; jamais aucun avocat n'a été saisi de l'affaire. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. Le Gouvernement cherche, depuis trois jours, et vainement, M. Gonzalès Meyer. Si quelqu'un pouvait lui indiquer son adresse, il en serait fort heureux ! (Applaudissements et rires à l'extrême gauche).

M. Charles Bernard. — Papillaud vous la donnera.

M. le Président du Conseil. — Mais on sait bien ce qu'on fait en calomniant : on se dit qu'il en restera quelque chose. (Applaudissements).

L'orateur cite la tirade de Bazile dans Beaumarchais. C'est une conférence littéraire ; puis il fait à son tour, une diversion, la diversion prévue.

La vérité, dit-il, c'est que, depuis qu'on nous voit résolus à faire voter des lois contre une certaine catégorie de personnes. (Tonnerre d'applaudissements à gauche et à l'extrême gauche ; cris : ce sont les Jésuites qui marchent...)

La diversion a pleinement réussi, on le voit ; la majorité trépigne d'aise ; on lui jette les jésuites en pâture.

M. le Président du Conseil... On tente des manœuvres désespérées pour faire échouer nos projets. (Hilarité). Le Gouvernement ne se laisse pas intimider par des menaces. Il demande, à la Chambre, d'en faire autant. (Applaudissements).

Si, à l'épée, dont il a fait sentir la pointe à quelques-uns, on veut opposer le stylet, eh ! bien, il saura déjouer le complot et détourner les coups dont on le menace. (Double salve d'applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Waldeck-Rousseau est chaudement félicité. (Longue agitation.)

M. Massabuau vient demander, à son tour, que le ministre des colonies poursuive ses diffamateurs ; le jugement de la Chambre ne suffit pas, mais la cause est entendue et la clôture est prononcée.

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

M. le Président. — J'ai reçu un ordre du jour de M. Rivet, approuvant les déclarations du Gouvernement, et un autre ordre du jour de M. Dutailly.

Voix diverses. L'ordre du jour pur et simple.

M. le Président du Conseil. — Le Gouvernement le repousse.

Cet ordre du jour est mis aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants : Votants, 402 ; majorité absolue, 202 ; pour, 8 ; contre, 394. L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

M. Dutailly. — Je retire mon ordre du jour et je me rallie à celui de M. Rivet.

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Rivet, approuvant les déclarations du Gouvernement.

L'ordre du jour Rivet

M. l'abbé Gayraud. — Je demande la parole. Je suis étranger, dit-il, à la campagne dont on a parlé. Mais, se faisant, à son tour, accusateur, le Président du Conseil a insinué que cette campagne pouvait être l'œuvre de personnes contre lesquelles il a tiré l'épée. A-t-il voulu parler des Congrégations ? (Cris à l'extrême gauche : Oui, oui. Protestations indignées sur divers bancs.)

Je proteste, de toutes mes forces, contre de telles paroles ; le Président du Conseil n'a pas, lui non plus, le droit d'apporter, à la tribune, des accusations sans preuves, preuves qu'il ne pourrait fournir d'ailleurs. (Vifs applaudissements. Violentes interruptions à l'extrême gauche.)

M. Levraud. — Oui, ce sont les Jésuites ; ils agissent en dessous. (Tumulte.)

M. l'abbé Gayraud. — Le Président du Conseil a rappelé le mot : Mentez ! mentez ! calomniez ! calomniez ! Mais il y a cent cinquante ans qu'il a été prononcé, qu'il est l'arme et le mot d'ordre justement des ennemis de l'Eglise. (Vifs applaudissements.)

L'extrême-gauche hurle de rage et couvre la voix de l'orateur de ses invectives.

M. l'abbé Gayraud. — L'Eglise et les Congrégations ont résisté ; elles résisteront encore à tous les mensonges. (Vifs applaudissements. Tumulte prolongé.)

L'ordre du jour Rivet est ensuite mis aux voix. Le scrutin est très animé ; mais l'hésitation est grande sur certains bancs, et, finalement, les abstentions sont nombreuses.

Le Président proclame les résultats :

Votants	410
Majorité absolue	206
Pour	379
Contre	31

L'ordre du jour Rivet est adopté. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le projet sur les décorations, réservé au début de la séance, est ensuite mis en discussion. L'urgence est déclarée et le projet adopté à mains levées. L'agitation se calme et beaucoup de députés quittent la salle.

LE RÉGIME DES BOISSONS

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet sur le régime des boissons. On sait que, sur l'article 1er plusieurs contre-projets ont été déposés.

Contre projet Vaillant

M. Vaillant développe son contre-projet ainsi conçu :

Article 1er. — Tous les droits sur les vins, bières, cidres, poirés et hydromels, sont supprimés.

Article 2. — La taxe de remplacement sera fournie par le produit du monopole de l'alcool.

Article 3. — Le privilège des bouilleurs de crus est supprimé, sans aucune exception.

Article 4. — Le monopole de l'alcool est établi par l'organisation nationale et communale de la production et de la rectification de l'alcool.

Adoption de l'article 1er du contre projet

Echec du Gouvernement et de la Commission

Le Président met aux voix l'article 1er du contre-projet.

M. Jumel, rapporteur. — La Commission et le Gouvernement repoussent ce texte.

Après pointage, le Président fait connaître les ré-